

Mardi 14 août 2018

## Préparation de la fête de l'Aïd El Kébir 2018

La fête de l'Aïd El Kébir (ou Aïd al Adha) sera célébrée les 21, 22 et 23 août 2018.

En concertation avec les représentants de la communauté musulmane, la Préfecture des Bouches-du-Rhône souhaite rappeler les règles obligatoires définies pour l'abattage des moutons et autres animaux d'élevage.

### ■ Une autorisation préfectorale est obligatoire pour procéder à l'abattage d'animaux

Afin d'assurer un déroulement correct de la fête de l'Aïd al Adha, chaque opérateur souhaitant réaliser des abattages d'animaux doit impérativement obtenir une autorisation préfectorale préalable pour garantir :

- la sécurité des personnes en rapport avec les grands rassemblements liés à la fête sur des sites spécialisés dans l'abattage des agneaux ;
- la sécurité sanitaire indispensable pour assurer la consommation sans risque de la viande et abats des agneaux ;
- la protection animale dans le cadre de l'abattage rituel sans étourdissement ;
- les risques environnementaux liés aux sous-produits de l'abattage (sang, déchets et eaux résiduaires) ;

L'instruction des demandes d'abattage d'animaux est réalisée par les services vétérinaires de la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP).

### ■ 9 sites habilités à pouvoir abattre et commercialiser pour l'Aïd

Le préfet a agréé pour 2018 les 2 abattoirs pérennes du département et 7 sites temporaires d'abattage. Ils sont donc les seuls habilités à pouvoir abattre et commercialiser pour l'Aïd dans le département des Bouches-du-Rhône :

- Abattoir Alazard & Roux – Route de Grasille, 13150 Tarascon ;
- Abattoir de Provence – 130 chemin de la Madrague-Ville, 13015 Marseille ;
- KNS France SASU – 4027 Route départementale 368, 13170 Les Pennes Mirabeau ;
- Bugade Distribution – 4027 Route départementale 368, 13170 Les Pennes Mirabeau ;
- Hattab Samir – 1633, chemin le Plan des Pennes, 13170 Les Pennes Mirabeau ;
- GAEC la Massuguiere – Domaine de la Massuguière, rond point Marcel Dassault, 13800 Istres
- La bergerie de Sylvestre – Mas de Nans, Route de Tarascon, 13200 Arles ;
- Mas de la grande Visclède – 1755 chemin Frédéric Mannoni, 13150 Tarascon ;
- Bergeries de Trets – Hamimid – 295 chemin de la grande Pugère, 13530 Trets.

Ces 9 sites sont inspectés en amont et pendant l'abattage pour contrôler le respect des règles d'hygiène, de traçabilité des animaux et de sécurité. Conformément à la réglementation en vigueur, un sacrificateur formé à la protection animale et habilité par l'instance religieuse procédera aux sacrifices.

Chaque animal abattu fait l'objet d'une inspection sanitaire complète par les services de l'Etat.

### ■ Tout abattage illicite fera l'objet de poursuites judiciaires

La préfecture rappelle que tout abattage en dehors des sites autorisés est illicite et fera l'objet de poursuites judiciaires (délit puni de peine de prison et de 15 000 euros d'amende).

Les services de la direction départementale de la protection des populations, sous l'autorité du préfet des Bouches-du-Rhône, comme ceux de la police et de la gendarmerie, sous l'autorité du préfet de police des

#### CONTACT PRESSE

Bureau de la communication interministérielle – 04 84 35 40 00

Retrouvez la Préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfecture des Bouches-du-Rhône

[www.bouches-du-rhone.gouv.fr](http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr) – [www.paca.gouv.fr](http://www.paca.gouv.fr) – [@prefet13](https://twitter.com/prefet13)

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE POLICE  
DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Bouches-du-Rhône, seront particulièrement vigilants dans la constatation des abattages illicites qui ne présentent aucune des garanties indispensables à la protection des consommateurs et qui sont susceptibles d'exposer les personnes à de graves risques sanitaires.

## CONTACT PRESSE

Bureau de la communication interministérielle – 04 84 35 40 00

Retrouvez la Préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfecture des Bouches-du-Rhône

[www.bouches-du-rhone.gouv.fr](http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr) – [www.paca.gouv.fr](http://www.paca.gouv.fr) –  [@prefet13](https://twitter.com/prefet13)